



CFDT-Équipement
30, passage de l'Arche
92055 LA DÉFENSE Cedex
tél. 01.40.81.24.00 fax : 01.40.81.24.05
courriel : cfdt.syndicat@i-carre.net
Internet : www.ufe-cfdt.org

Compte rendu de la première réunion de concertation, dans le cadre de la réforme du permis de conduire, du 11 juin 2008

Etaient présents pour l'administration : Cécile Petit, déléguée interministérielle de la circulation et la sécurité routière, Marc Meunier Sous directeur au bureau Education Routière

Etaient présentes pour la CFDT : Annick Gicquere et Magali Gadoud

Les syndicats FO et CGT et les représentants des écoles de conduites

Cette première réunion de concertation a été organisée suite à la publication du rapport Lebrun Mathieu sur la modernisation de l'apprentissage de la conduite et de l'examen du Permis de conduire.

Mme Petit a indiqué que nous avons à l'occasion de faire une grande concertation sur la formation et l'examen du Permis de conduire. Ceci, dans la continuité d'une volonté présidentielle de réduire le nombre de tués sur les routes en France et particulièrement chez les jeunes conducteurs.

Elle nous rappelle qu'il s'agit d'un travail complexe, et que le rapport Lebrun Mathieu doit être considéré comme une « boîte à outils » et non comme un projet de réforme définitif.

La directrice a justifié l'absence de MM. Lebrun et Mathieu comme une volonté de leur part d'éviter toute déviance vers des questions de fond. Cette réunion avait pour but de déterminer la méthode de travail et le calendrier prévisionnel.

Déclaration commune des trois organisations syndicales des inspecteurs et inspectrices du permis de conduire et de la sécurité routière et les délégués du permis de conduire et à la sécurité routière

Les 3 organisations syndicales représentatives SNICA-FO, CGT-SNPTAS, CFDT des inspecteurs et inspectrices du permis de conduire et de la sécurité routière et des délégués du permis de conduire et à la sécurité routière ont pris connaissance du rapport LEBRUN-MATHIEU sur la modernisation du permis de conduire.

Elles affirment qu'une large concertation est nécessaire avec pour objectifs :

- Aboutir à une réforme du système Formation/Évaluation de l'apprentissage de la conduite permettant une diminution de l'insécurité routière,
- Améliorer le service public rendu aux citoyens,
- Maintenir et développer les missions des inspecteurs et délégués du permis de conduire et de la sécurité routière.

Cependant, elles regrettent que ce rapport s'appuie sur des éléments n'ayant fait l'objet d'aucune étude statistique sérieuse et validée, en particulier en ce qui concerne les délais d'attente et la quotité de temps de travail consacrée aux examens par les inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière.

Néanmoins, par leur présence aujourd'hui, les organisations syndicales des inspecteurs et délégués du permis de conduire et de la sécurité routière confirment leur volonté de dialogue tout en tenant à rappeler leurs revendications, à savoir :

- Recruter de nouveaux inspecteurs et inspectrices du permis de conduire et de la sécurité routière et des délégués du permis de conduire et à la sécurité routière pour compenser les délais d'attente aux examens et permettre une réelle diversification des missions des agents, en particulier pour les actions de contrôle.
 - Refuser toute privatisation de l'examen des permis du Groupe Lourd et maintenir son organisation au sein du service public en charge de l'Education Routière. Maintenir le code de la route sous la tutelle de L'État, et surtout la réalisation de cet examen par les inspecteurs et inspectrices du permis de conduire et de la sécurité routière et les délégués du permis de conduire et à la sécurité routière.
 - Refuser toute agence de service public (ASP), telle que préconisée par les rapporteurs et la RGPP.
 - Maintenir un service public de proximité efficace, passant par l'amélioration des conditions d'accueil des candidats et des conditions de travail des inspecteurs et inspectrices du permis de conduire et de la sécurité.
 - Promouvoir la qualité de la formation pour améliorer la sécurité routière et pour réduire les délais d'attente aux examens.
- Enfin, nos 3 organisations syndicales font du maintien affiché d'un service public des examens au sein du MEEDDAT et du maintien et du développement des missions statutaires des inspecteurs et inspectrices du permis de conduire et de la sécurité routière et les délégués du permis de conduire et à la sécurité routière, un préalable incontournable à des réunions de concertation sereines et constructives.

Tous les représentants des écoles de conduites sont satisfaits de cette initiative, dans la mesure où il s'agit d'une table ronde des acteurs impliqués dans la formation et l'examen du permis de conduire.

M. Meunier a présenté les quatre groupes de travail :

- Réflexions sur la formation du futur conducteur et du conducteur novice
- Les conditions de passage du Permis de conduire (comment gagner en qualité de service, notamment en rapidité de passage pour les candidats formés, et qualité des conditions de travail.
- Accès à la profession d'enseignant de la conduite et valorisation de la profession
- Fonctionnement du service des permis de conduire et valorisation du métier d'inspecteur.

Les participants à chaque groupe de travail ne sont pas fixés, Cécile Petit préférerait qu'il n'y ait pas plus d'un représentant de chaque organisation dans chaque groupe de travail. Mais se pose le problème qu'il y a plus de représentants d'écoles de conduite que d'inspecteurs et inspectrices du permis de conduire et de la sécurité routière et les délégués du permis de conduire et à la sécurité routière. A suivre !!!

L'administration s'est engagée à nous fournir une ébauche de calendrier avant la fin de la semaine pour que chacun puisse s'organiser.

Pour la CFDT, cette volonté d'associer à la réflexion en cours tous les acteurs engagés dans le processus du permis de conduire est conforme à nos revendications. Toutefois, il nous faut rester vigilants quant au déroulement des négociations à venir. L'échéance fixée à mi-octobre dénonce un rythme de travail soutenu pour aboutir à un accord de toutes les instances.

Vous pouvez nous contacter :

Annick GICQUERE	01.40.81.83.48 (mardi et mercredi)	
 06.98.65.68.05	mail : annick.gicquere@i-carre.net
Magali GADOUD	06.22.76.98.90	mail : magali.gadoud@orange.fr
André CHAUDRON	06.16.52.62.49	mail : andre.chaudron@wanadoo.fr
Permanence USE-CFDT	01.40.81.24.00	mail : cfdt-ufe@i-carre.net